

**De :** "Ménard, Carole"

**Envoyé :** 17 novembre 2014 15:56

6212-09-066

**À :** Harvey, Marie-Josée (BAPE)

**Objet :** Question au sujet de la géothermie et de l'énergie solaire

Bonjour madame Harvey,

Voici la réponse à la question posée à la séance du 12 novembre en après-midi au sujet de la géothermie et de l'énergie solaire.

À l'heure actuelle, Hydro-Québec n'offre pas de subvention pour l'utilisation de la géothermie ou de l'énergie solaire dans les nouveaux développements résidentiels.

Hydro-Québec s'intéresse à toutes les formes complémentaires d'énergie renouvelable et les appuie au moyen d'investissements, de recherche-développement et de programmes commerciaux. Cependant, les actions et l'engagement de l'entreprise sont dictés par l'intérêt que ces autres énergies renouvelables peuvent avoir pour les consommateurs et par la faisabilité économique de leur déploiement au Québec, compte tenu de leur coût plus élevé.

Depuis 2006, Hydro-Québec soutient l'autoproduction à partir de sources d'énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, l'hydroélectricité, le photovoltaïque, les biogaz, la biomasse forestière et la géothermie, grâce à un mode de tarification spécial appelé l'option de mesurage net. En vertu de cette option, Hydro-Québec remet des crédits aux autoproducteurs en échange des kilowattheures qu'ils injectent dans son réseau, ce qui réduit d'autant leur facture d'électricité.

Espérant le tout à votre convenance, je vous souhaite une excellente journée.

*Carole Ménard*

Chargée d'équipe - Participation publique

Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité

Hydro-Québec Équipement et services partagés